

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la Société

CORPORATION CAPITAL SEP (la « Société »)
500, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (Québec) G1R 2J7

2. Date du changement important

10 juillet 2009

3. Communiqués de presse

Un communiqué de presse, en version française, a été publié le 13 juillet 2009, lequel communiqué est joint à la présente déclaration.

4. Résumé du changement important

La Société annonce la conclusion d'un accord de principe avec MedBioGene Inc., en vue de la réalisation de son opération admissible.

5. Description circonstanciée du changement important

La Société, une société de capital de démarrage, a annoncé la signature, le 10 juillet 2009, d'un accord de principe avec MedBioGene Inc., une société dont les actions sont cotées à la cote de la Bourse de croissance TSX inc. (la « Bourse »), sous le symbole « MBI » (« MedBioGene ») en vue de la réalisation de son opération admissible, tel que défini à la politique 2.4 du Guide de financement des sociétés de la Bourse.

Aux termes de cet accord de principe, la Société se propose de participer à un placement privé de MedBioGene dans le cadre duquel la Société entend investir la totalité de ses liquidités disponibles, sous réserve des frais reliés à la conclusion de la présente transaction, afin de souscrire des unités de MedBioGene, au coût de 0,08 \$ l'unité.

Chaque unité de MedBioGene sera composée d'une action ordinaire du capital de MedBioGene et d'un demi bon de souscription non transférable, chaque bon de souscription entier donnant droit à son détenteur de se porter acquéreur d'une

action ordinaire du capital de MedBioGene, au prix de 0,10 \$, pour une période de 24 mois à compter de la date d'émission dudit bon de souscription.

Par ailleurs, dans l'éventualité où le cours de clôture des actions ordinaires du capital de MedBioGene à la Bourse, ou sur toute autre Bourse reconnue ou système de cotation sur lequel les actions ordinaires du capital de MedBioGene se transigent, est supérieur à 0,30 \$ par action pour une période de 20 jours de transaction consécutifs ou plus, MedBioGene pourra donner un avis aux détenteurs desdits bons de souscription, afin que la date d'expiration des bons de souscription soit devancée et que ceux-ci expirent le 20^e jour suivant la date de tel avis.

L'investissement de la Société dans les unités de MedBioGene constituera l'opération admissible de la Société, tel que défini à la politique 2.4 du Guide de financement des sociétés de la Bourse. La Société entend tenir, le plus rapidement possible, les assemblées annuelles et extraordinaires de ses actionnaires afin d'approuver, notamment, la prise de participation de la Société dans le placement privé.

Suivant l'acquisition par la Société des unités de MedBioGene dans le cadre du placement privé, la Société entend prendre les procédures appropriées afin de lui permettre de distribuer ses actifs, lesquels seront essentiellement constitués des titres sous-jacents aux unités de MedBioGene acquises dans le cadre du placement privé, au prorata entre ses actionnaires, par la voie d'un remboursement de capital, de retirer ses actions ordinaires de la cote de la Bourse, et de procéder à sa dissolution. Toute action ordinaire et bon de souscription de MedBioGene qui sera distribué aux actionnaires de la Société qui détiennent des actions dans le capital de la Société qui font actuellement l'objet d'un entiercement aux termes des politiques de la Bourse seront entiercées selon les mêmes termes et conditions. Tous les titres sous-jacents aux unités de MedBioGene distribués aux actionnaires de la Société feront l'objet d'une période de détention statutaire de 4 mois à compter de la date de leur émission.

La réalisation, par la Société, de son opération admissible demeure sujette à la réalisation des conditions usuelles dans le cadre de transactions de cette nature, notamment l'approbation de la Bourse à la réalisation de l'opération admissible, l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires de la Société aux fins de l'opération admissible, incluant le placement privé, la distribution de ses actifs et sa dissolution, de même que l'obtention, par MedBioGene, de l'approbation de la Bourse à la réalisation de son placement privé.

MedBioGene entend utiliser le produit du placement privé aux fins du développement et de la commercialisation de son produit vedette, le LungExpress DX^{MD} et pour ses affaires en général.

Par ailleurs, aux termes de l'accord de principe intervenu, MedBioGene a accepté de rembourser la Société des frais que celle-ci devra encourir dans le cadre de la réalisation de son opération admissible, jusqu'à concurrence de la somme de 10 000 \$, qu'elle paiera à la Société via l'émission de 10 000 \$ d'unités supplémentaires, représentant 125 000 unités. Ces unités de MedBioGene supplémentaires seront distribuées par la Société à l'ensemble de ses actionnaires, au même moment et de la même façon que les unités de MedBioGene souscrites dans le cadre du placement privé.

À la clôture du placement privé, MedBioGene paiera une commission monétaire de 12 500 \$ à Bloom Burton & Co. et lui émettra des bons de souscription de courtier visant l'acquisition d'un total de 156 250 actions ordinaires du capital de MedBioGene, au prix de 0,08 \$ par action, pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé.

Il n'y aura aucune modification à la composition du conseil d'administration, tant de la Société que de MedBioGene, dans le cadre de la réalisation de l'opération admissible et du placement privé, et leurs dirigeants respectifs demeureront inchangés.

Dans le cadre de la signature de l'accord de principe, les transactions sur les actions de la Société à la cote de la Bourse ont été suspendues à la demande de la Société. Il n'est pas envisagé que les transactions sur les actions de la Société reprennent avant la clôture de l'opération admissible.

6. Application des paragraphes 7.1(2) et (3) du Règlement

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

Monsieur Stéphane Bergeron
Président et administrateur
Téléphone : (418) 561-2456
Télécopieur : (418) 640-1500

9. Date de la déclaration

Le 17 juillet 2009

Corporation Capital SEP

Par :

(s) Stéphane Bergeron

Stéphane Bergeron

Président

CORPORATION CAPITAL SEP

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CONCLUSION D'UN ACCORD DE PRINCIPE VISANT UNE OPÉRATION ADMISSIBLE

Québec, le 13 juillet 2009 – Corporation Capital SEP (la « **Société** ») (Bourse de croissance TSX : « SEP.P »), une société de capital de démarrage, annonce la conclusion, le 10 juillet 2009, d'un accord de principe avec Med Biogene inc. (Bourse de croissance TSX : « MBI »), en vue de la réalisation d'une opération admissible, telle que définie à la Politique 2.4 du *Guide de financement des sociétés* de la Bourse de croissance TSX inc. (la « **Bourse** »).

Aux termes de cet accord de principe, la Société se propose de participer à un placement privé de Med Biogene inc. (« **MBI** ») dans le cadre duquel la Société entend investir la totalité de ses liquidités disponibles, sous réserve des frais reliés à la conclusion de la présente transaction, afin de souscrire des unités de **MBI**, au coût de 0,08 \$ par unité. Au 31 décembre 2008, la Société disposait de liquidités totalisant 475 979 \$.

Chaque unité de **MBI** sera composée d'une action ordinaire du capital de **MBI** et d'un bon de souscription non transférable, chaque bon de souscription donnant droit à son détenteur de se porter acquéreur d'une action ordinaire du capital de **MBI**, au prix de 0,10 \$, pour une période de 24 mois à compter de la date d'émission dudit bon de souscription. Par ailleurs, dans l'éventualité où le cours de clôture des actions ordinaires du capital de **MBI** à la Bourse, ou sur toute autre bourse reconnue ou système de cotation sur lequel les actions ordinaires du capital de **MBI** se transigent, est supérieur à 0,30 \$ par action pour une période de 20 jours de transactions consécutifs ou plus, **MBI** pourra donner un avis aux détenteurs desdits bons de souscription, afin que la date d'expiration des bons de souscription soit avancée et que ceux-ci expirent le vingtième jour suivant la date de tel avis.

L'investissement de la Société dans les unités de **MBI** constituera l'opération admissible, telle que définie à la Politique 2.4 du *Guide de financement des sociétés* de la Bourse. La Société entend tenir, le plus rapidement possible, une assemblée annuelle et extraordinaire de ses actionnaires afin d'approuver, notamment, la prise de participation de la Société dans le placement privé.

Suivant l'acquisition par la Société des unités de **MBI** dans le cadre du placement privé, la Société entend prendre les procédures appropriées afin de lui permettre de distribuer ses actifs, lesquels seront essentiellement constitués des titres sous-jacents aux unités de **MBI** acquises dans le cadre du placement privé, au prorata entre ses actionnaires, par la voie d'un remboursement de capital, de retirer ses actions ordinaires de la cote de la Bourse, et de procéder à sa dissolution. Toute action ordinaire et bon de souscription de **MBI** qui sera distribué aux actionnaires de la Société qui détiennent des actions dans le capital de la Société qui font actuellement l'objet d'un entiercement aux termes des politiques de la Bourse seront entiercés selon les mêmes termes et conditions. Tous les titres sous-jacents aux unités de **MBI** distribués aux actionnaires de la Société feront l'objet d'une période de détention statutaire de quatre mois, à compter de leur date d'émission.

La réalisation, par la Société, de son opération admissible demeure sujette notamment à l'approbation de la Bourse à la réalisation de l'opération admissible, l'approbation de la majorité des actionnaires minoritaires de la Société aux fins de l'opération admissible, incluant le placement privé, la distribution de ses actifs et sa dissolution, de même que l'obtention, par **MBI**, de l'approbation de la Bourse à la réalisation de son placement privé.

MBI entend utiliser le produit du placement privé aux fins du développement et de la commercialisation de son produit vedette, le LungExpress Dx^{MC} et pour ses affaires en général.

Aux termes de l'accord de principe intervenu, **MBI** a accepté de rembourser la Société de certains frais à encourir dans le cadre de la réalisation de son opération admissible, jusqu'à concurrence de la somme totale de 10 000 \$, qu'elle paiera à la Société via l'émission de 125 000 unités supplémentaires. Ces unités supplémentaires seront distribuées à l'ensemble des actionnaires de la Société, au même moment et de la même façon que les unités de **MBI** souscrites dans le cadre du placement privé.

À la clôture du placement privé, **MBI** paiera une commission monétaire de 12 500 \$ à Bloom Burton & Co, et lui émettra des bons de souscription du courtier visant l'acquisition d'un total de 156 250 actions ordinaires du capital de **MBI**, au prix de 0,08 \$ par action, pour une période de 24 mois suivant la clôture du placement privé.

À propos de Med Biogene inc.

MBI est une Société de sciences de la vie, axée sur la mise au point et la commercialisation de tests diagnostic fondés sur la génomique. Son produit en développement le plus prometteur est le LungExpress Dx^{MC}, qui analyse le profil moléculaire des cancers du poumon non à petites cellules de stade I et II, afin d'en optimiser le traitement en déterminant les bénéfices qu'un patient peut retirer de la chimiothérapie et son pronostic de survie au cancer du poumon.

Davantage d'information sur **MBI** est disponible en ligne sur www.medbiogene.com et www.sedar.com.

À ce jour, le capital de **MBI** est constitué de (i) 61 917 496 actions ordinaires, (ii) 7 342 500 options d'achat d'actions visant chacune l'acquisition d'une action ordinaire du capital de **MBI**, et (iii) 26 016 592 bons de souscription visant chacun l'acquisition d'une action ordinaire du capital de **MBI**.

Les états financiers non vérifiés les plus récents de **MBI** pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2009, indiquaient un actif totalisant 1 060 116 \$, un passif de 496 110 \$, une perte accumulée de 10 263 956 \$, un avoir des actionnaires de 564 006 \$ et un fonds de roulement disponible de 621 704 \$. Durant la même période, **MBI** n'a obtenu aucun revenu et a encouru une perte nette de 551 530 \$.

Tel qu'annoncé par voie de communiqués de presse publiés par **MBI** les 5 et 25 juin 2009, **MBI** a récemment complété un placement privé d'unités aux termes duquel elle a recueilli la somme brute de 1 600 000 \$.

Administrateurs et dirigeants de la Société et de MBI

Aucune modification au niveau de la direction et du conseil d'administration n'est prévue suite à la réalisation de l'opération admissible et du placement privé, tant pour la Société que pour MBI.

Suspension des transactions

Dans le cadre de la signature de l'accord de principe, les transactions sur les actions de la Société à la cote de la Bourse ont été suspendues à la demande de la Société. Il n'est pas envisagé que les transactions sur les actions de la Société reprennent avant la clôture de l'opération admissible.

Avis aux investisseurs

Les investisseurs sont avisés que, sauf pour ce qui sera divulgué dans la circulaire de sollicitation de procuration devant être préparée par la Société en vue de la réalisation de l'opération admissible, et dans tout document d'offre à préparer, le cas échéant, en regard du placement privé, toute information émise ou reçue en regard de l'opération admissible et du placement privé peut ne pas être complète ou exacte, et les investisseurs ne devraient pas se fonder sur celle-ci afin de prendre une décision d'investissement. Les transactions de titres de sociétés de capital de démarrage devraient être considérées comme hautement spéculatives.

La Bourse de croissance TSX inc. n'a pas approuvé et n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Pour plus d'information, prière de contacter :

Contacts: Stéphane Bergeron
Président
Corporation Capital SEP
Tél : (418) 561-2456